

RAPPORT ANNUEL 2023

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE
GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

synthèse



FAITS MARQUANTS

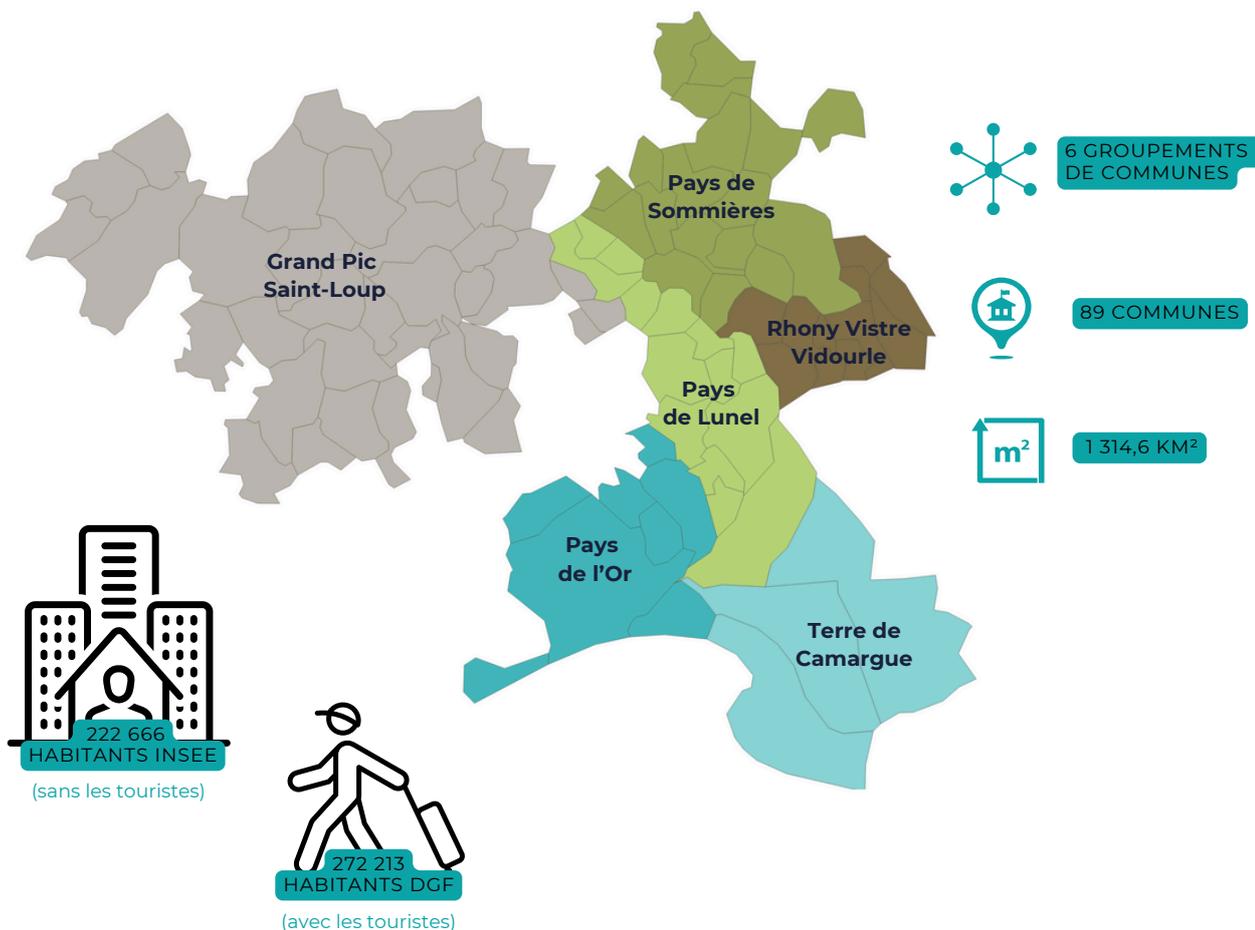
L'année 2023 a été notamment marquée par le **démarrage du nouveau contrat d'exploitation de l'UVE de Lunel-Viel établi sous la forme d'un contrat de performance associant traitement et prévention**. À cette occasion, les travaux sur l'installation ont débuté et les actions de prévention sur les territoires ont été déployées.

Un baromètre du tri, permettant de mesurer le niveau de connaissance et d'action des habitants, a été initié. Les premiers ateliers de la conférence citoyenne ont réuni environ 80 personnes qui seront mobilisées durant plusieurs mois.

La stratégie biodéchets a également été mise en œuvre, incluant le recrutement de 6 des 10 animateurs affectés aux groupements de communes, la tenue d'ateliers d'idéation, la finalisation de l'étude biodéchets, la conduite d'une étude sociologique, la formation de référents, guides et maîtres composteurs, ...

Les actions de communication et de prévention se sont professionnalisées avec le recrutement d'une responsable. Les 2 premières vagues d'appels à projet prévention ont permis de couronner 20 structures locales dont les projets sont au bénéfice direct du territoire.

PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE



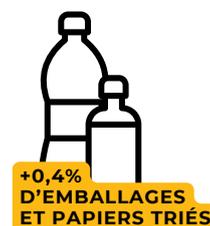
LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Déchets ménagers et assimilés : les 3 grands types de déchets composant les ordures ménagères et assimilés présentent tous une baisse du tonnage collecté entre 2022 et 2023 de -4.9 % alors même que la population croit de 0.9% territoire.

Évolution des tonnages	2022	2023	Evolution 2022-2023
Population INSEE (nombre d'habitants)	220 653	222 666	+0,9%
Population DGF	270 026	272 213	+0,8%
Ordures ménagères résiduelles	66 310	62 413	-5,9%
Emballages légers et papiers	11 498	11 324	-1,5%
Verre	9 973	9 699	-2,7%
Déchets de cuisine et de table(DCT)	0	4	
Sous-total Ordures ménagères et assimilés	87 781	83 441	-4,9%
Déchèteries	111 005*	108 329	-2,4%
Total déchets ménagers et assimilés	198 785*	191 774	-3,5%
Déchets municipaux	2 189	1 774	-19%

Déchets issus des collectes séparatives : le tonnage d'emballages issus de la collecte sélective est stable (+0.4 %) mais la qualité du gisement se détériore significativement, faisant passer le taux de refus de tri de 25.9 % à 28.2 %.

	2022	2023	Evolution 2022-2023
Tonnages en entrée au centre de tri	9 876	9 920	+0,4 %
Tonnages triés	9 678	9 722	+0,4%
Tonnages refus de tri en sortie de process de tri	2 560	2 798	+9,3%
Taux de refus	25,9%	28,2%	



Déchets issus des déchèteries : En 2023, 108 329 tonnes des déchets ont été collectés sur les déchèteries des groupements membres du Syndicat. Ceci représente une diminution de 2,5% par rapport aux données de 2022. La grande majorité des flux collectés est en retrait avec les plus significatifs :- 10.9 % pour les encombrants et - 9.3 % pour le plâtre.

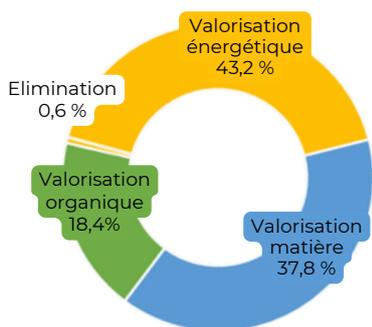


Valorisation et filières de traitement : encore en 2023, toutes les filières de traitement des déchets étaient localisées à proximité immédiate du bassin de production. La valorisation (énergétique, matière et organique) représente 99.4 % des tonnages traités.

L'incinérateur de Lunel-Viel a accueilli 113 640 tonnes en 2023, dont 84 586 t en provenance du Syndicat, soit respectivement -5.3% et -6.8%. Aucune exportation de déchets n'a eu lieu en 2023, conformément aux éléments contractuels. L'ensemble des indicateurs techniques montre une amélioration de la performance (en hausse : production énergétique, PCI des déchets, quantité d'électricité vendue, autoconsommation, en baisse : consommation d'eau industrielle, production de sous-produits).



99,4% DES DÉCHETS TRAITÉS PAR LE SYNDICAT ONT FAIT L'OBJET D'UNE VALORISATION



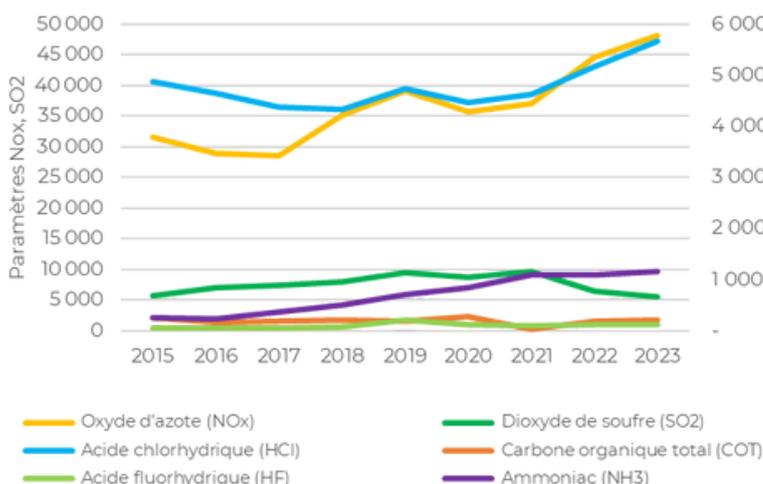
- 6,8% DE DÉCHETS INCINÉRÉS PAR LE SYNDICAT



+ 4,3% DE PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE

Suivi environnemental de l'incinérateur : le suivi environnemental mis en œuvre autour et au sein de l'incinérateur montre des résultats cohérents avec ceux des années antérieures, toujours très en dessous des valeurs seuils ou guides. En l'état, l'impact de l'incinérateur sur son environnement est extrêmement contenu au regard des moyens métrologiques déployés.

Mesures en flux en sortie de cheminée (cumul sur les deux lignes en kilos)



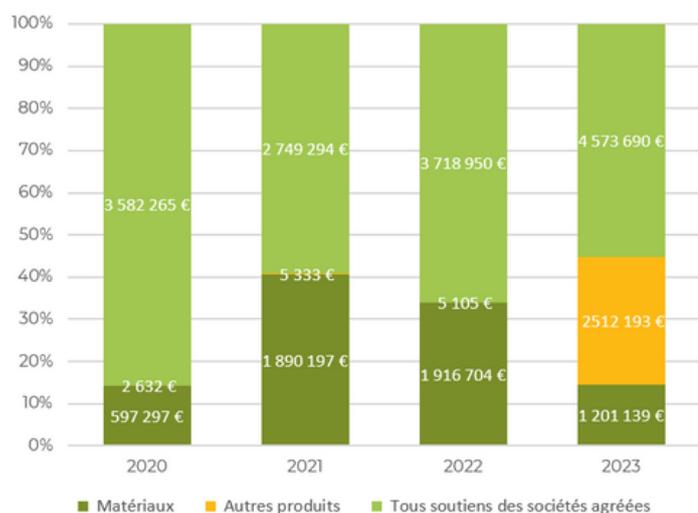
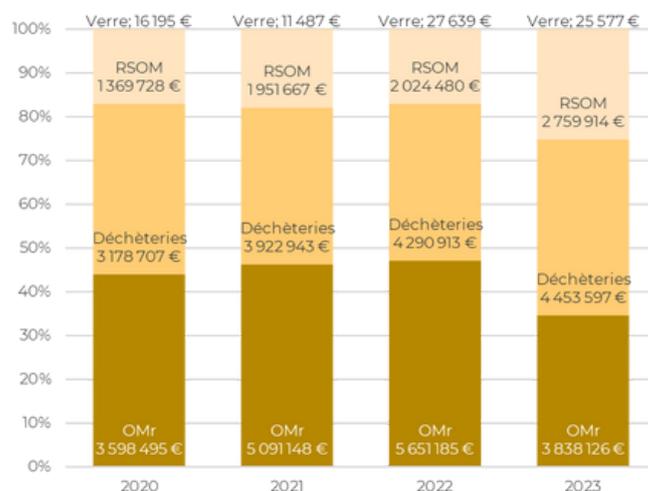
Les mesures en flux permettent de quantifier les éléments composant les rejets atmosphériques. **L'ensemble des résultats respecte les seuils réglementaires définis par l'arrêté préfectoral du 8 novembre 2012 et de l'arrêté ministériel du 3 août 2010.** Les résultats détaillés sont disponibles dans le rapport d'activité d'OCTAV.

COÛT DU SERVICE PUBLIC ET FINANCEMENT

Les dépenses : en 2023, les dépenses ont représenté 14 225 043 € en fonctionnement et 1 193 770 € en investissement. Parmi elles, 11.08 M€ (94 %) sont directement associées au traitement des déchets. Les dépenses correspondent au paiement des prestations de traitement, mais aussi au reversement des soutiens financiers et des ventes de matériaux aux groupements. Sans surprise, les charges associées au flux ordures ménagères diminuent fortement en 2023, notamment dû à l'application du nouveau tarif d'incinération. Une augmentation très significative des charges de tri est notée, notamment consécutive à l'application de la révision des prix.

14 225 043 €
de dépenses de fonctionnement

1 193 770 €
de dépenses d'investissement



Les recettes : le compte administratif montre des recettes à hauteur de 26 150 270 € en fonctionnement et 1 372 010 € en investissement. Les recettes du Syndicat proviennent d'une part de la participation facturée à chaque groupement, du remboursement des frais de traitement des déchets par ceux-ci et des soutiens liés à la vente des matériaux et soutiens des éco-organismes à leur tour reversés aux groupements. Les recettes liées à la vente des matériaux baissent fortement en 2023, du fait de cours très bas. Les soutiens versés par les éco-organismes sont en forte hausse, notamment s'agissant de la filière emballages. En 2023, il est à noter la présence d'autres produits liés à la fin de l'ancien contrat de DSP.

26 150 270 €
de recettes de fonctionnement

1 372 010 €
de recettes d'investissement

LES PROJETS 2024

L'année 2024 sera marquée par la mise en œuvre des travaux visant à l'amélioration des performances environnementales, l'amélioration des performances énergétiques, l'aménagement d'un chalet et parcours pédagogiques ainsi que la réfection complète de l'aménagement paysager, plus économe en eau.

Les actions du Syndicat vont se poursuivre avec notamment le développement de la stratégie d'information, de communication et de concertation. Les actions phares sont la finalisation de la conférence citoyenne, la mise en œuvre d'une stratégie emballages afin de réduire le taux de refus de tri et permettre le déploiement du tri hors foyer, ... Le travail préparatoire à la réflexion sur l'application d'une tarification incitative de 2^e ordre sera également initié.

